

0811197L
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE JEAN JAURES
3 AVENUE DE LA VERRERIE
81000 ALBI
Tel : 0563773800

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 25

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 22/06/2015
Réuni le : 03/07/2015
Sous la présidence de : Jean-Pierre Crochet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à accepter les participations suivantes pour le transport des élèves des écoles concernées (école du socle-échanges de services PE/PLC) :

- Mairie de Cagnac les Mines : 1000,00 € (prévision au budget primitif)
- Mairie de Castelnau de Lévis : 325,00 € (prévision au budget primitif)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0